



RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

OBJECTIF(S)

- Connaître la législation en matière de harcèlement sexuel, de propos et d'agissements sexistes.
- Remplir son rôle de référent vis-à-vis des salariés et assurer l'interface avec les autres élus et la direction de l'entreprise.
- Devenir un acteur à part entière de la prévention en entreprise.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Élus du Comité Social et Économique (CSE) désignés comme référents harcèlement sexuel, conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 12 stagiaires.

PROGRAMME

Connaître la réglementation et le périmètre du référent harcèlement sexuel.

- Identifier les acteurs, leurs rôles et leurs responsabilités :
 - Direction et managers.
 - Médecin du travail.
 - Inspecteur du travail.
 - Référents CSE et référents "Direction".
- Connaître les obligations légales liées à la protection de l'intégrité et de la santé des salariés.
- Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel.
- Connaître les procédures des droits d'alerte et de retrait ainsi que les recours contentieux.

Devenir un acteur à part entière de la prévention du harcèlement sexuel.

- Connaître les moyens de la prévention : outils de communication, réunions...
- Repérer les situations à risques et gérer les situations de crise.

- Savoir évaluer la gravité d'une situation, alerter les bonnes personnes.
- Les moyens de fonctionnement du référent : heures de délégation, liberté de déplacement...

Communiquer efficacement avec les différents acteurs.

- Définir son mode de communication et de reporting.
- Concilier les impératifs de transparence et de confidentialité.

Exercices de jeux de rôles : adopter les bons comportements.

- À partir de différentes situations de harcèlement, les participants s'exerceront à réagir de façon adaptée.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Exposés théoriques.

Mises en situation pratique.

Jeux de rôles.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 8 stagiaires.

Diaporama.

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

Conseillée tous les 4 ans, dans la limite de 3 mandats.

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes est désigné en réunion plénière du CSE et son mandat prend fin avec le mandat du CSE.

CONSIGNES PARTICULIÈRES
